

LES VISITES EN EHPAD MAINTENUES MAIS SOUS CONDITIONS

L'isolement des personnes âgées vivants en EHPAD ne devait pas être réitéré lors de cette seconde vague. Ce fut l'un des points sur lesquels le Président de la République insista lors de son allocution du 28 octobre dernier. Un protocole émanant du Ministère de la Santé informe chaque établissement des consignes relatives aux visites.

Face à la 2nd vague du COVID-19, le Ministère de la Santé a fait parvenir, à l'ensemble des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, des consignes strictes, relatives aux visites ainsi qu'aux mesures de protections à appliquer.

Dès ce jeudi 12 novembre 2020, les établissements n'ayant aucun cas de COVID-19 devront les faire respecter.

Ainsi, les visites de proches sont maintenues mais uniquement sur rendez-vous, en semaine mais également le weekend, afin de permettre à chacun de recevoir des visites nécessaires au bien-être des résidents et de leurs familles.

Les visiteurs devront bien évidemment respecter les gestes barrières, compléter un registre ou encore signer une charte de respect des règles mises en place.

Afin de faciliter le respect des consignes, les visites seront désormais organisées dans un espace dédié et aménagé. Les rencontres dans les chambres sont donc suspendues, sauf dans certains cas clairement définis : résidents ne pouvant se déplacer, ayant impérativement besoin du proche pour accomplir certains actes de la vie quotidienne ou pour les situations de fin de vie.

Malheureusement, pour les EHPAD répertoriant des cas de COVID-19, les visites sont suspendues.

CONTACT PRESSE : Julie Séverin-Ligabue
julie.severin@ch-nord-ardennes.fr
03.24.58.78.44 ou 06.10.30.13.97